

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-292 du 19 Septembre 1994

chargeant Monsieur Timothée ADANLIN,
Ministre de la Fonction Publique et
de la Réforme Administrative de
l'intérim de Monsieur Alassane TIGRI,
Ministre de la Jeunesse et des Sports
pour compter du 07 Septembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 07 Septembre 1994, Monsieur Timothée ADANLIN, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence de Monsieur Alassane TIGRI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MJS-MFPRA 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-